

**Décret n°2010 - 32 du 04 mars 2010 portant nomination des membres du Gouvernement, modifiant et complétant le décret n° 2010-28 du 23 février 2010**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du Premier Ministre,  
Vu la Constitution,  
Vu l'Accord Politique de Ouagadougou en date du 04 mars 2007, ensemble ses Accords complémentaires,  
Vu la décision n°2010-021/PR du 12 février 2010 mettant fin aux fonctions des membres du Gouvernement,  
Vu le décret n°2010-28 du 23 février 2010 portant composition du Gouvernement et nomination de ses membres,

DECRETE:

Article 1er: Sont nommés membres du Gouvernement.

1 - Premier Ministre, Chef du Gouvernement : M. SORO Kigbafori Guillaume

2 - Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement : M. Paul Antoine BOHOUN Bouabré

3 - Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme : M. KONE Mamadou

4 - Ministre de l'Intérieur : M. TAGRO Asségnini Désiré

5 - Ministre de l'Economie et des Finances : M. DIBY Koffi Charles

6 - Ministre de la Défense : M. AMANI N'Guessan Michel

7- Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine : M. KACOU GERVAIS Jean-Marie

8 - Ministre de la Jeunesse, du Sport et de la Salubrité Urbaine : M. MEL EG Théodore

9 - Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques : M. DOUATI Alphonse

10 - Ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé : M. DOSSO Moussa

11- Ministre des Mines et de l'Energie : M.KOUADIO Komoé Augustin

12- Ministre du Tourisme et de l'Artisanat : M. KONATE Sidiki

13 - Ministre des Infrastructures Economiques : M. BANZIO Dagobert

- 14 - Ministre de la Communication : M. SY SAVANE Ibrahim
- 15- Ministre de l'Education Nationale : M. BLEU~LAINE Gilbert
- 16- Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat: M. KONE Tiémoko Meyliet
- 17- Ministre de l'Agriculture : M.COUBALY Mamadou Sangafowa
- 18 - Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique: M. CISSE Ibrahima
- 19- Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi: M. GUIRIOULOU Emile
- 20- Ministre de la Lutte contre le SIDA: Mme ADJOBI Christine
- 21- Ministre de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales Mme PEUHMOND Adjoua Jeanne
- 22 - Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : M. Y APO Atsé Benjamin
- 23- Ministre des Transports : M. FLINDE Albert
- 24- Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique : M. AKA Aouélé Eugène
- 25- Ministre du Commerce : M. YAPO YAPO Calice
- 26- Ministre des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : M. HOUGA BI Gohorey
- 27-Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts : M. FADIGA Karim
- 28- Ministre de la Culture et de la Francophonie : M. MOUTAYE Azoumana

Article 4 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 5 : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est chargé de l'Exécution du présent décret qui prend effet à compter de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 04 mars 2010

Laurent GBAGBO